

Service Santé Environnement / Défense Sécurité

Affaire suivie par : Jean-Marc ARMBRUSTER
Courriel : jean-marc.armbruster@ars.sante.fr

Téléphone: 01 49 81 87 74
Télécopie : 01 49 81 87 78

V/Réf : -
N/Réf : JMA_EDCH2021_11_BILANS 2020
PJ : rapport + infofactures

Créteil, le **22 JUIL. 2021**

**Mesdames, Messieurs les Maires
du département du Val de Marne**

Objet : Rapport annuel sur la qualité de l'eau et infofactures – Année 2020

Mesdames, Messieurs les Maires,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le rapport annuel élaboré par mes services sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) distribuée au sein de votre commune, fondé sur les résultats du contrôle sanitaire effectué au cours de l'année 2020.

Ce bilan fait apparaître une EDCH de bonne qualité, conforme aux normes en vigueur.

Pour les communes de 3500 habitants et plus, conformément à l'article D.1321-104 du Code de la santé publique, ce document doit être publié au recueil des actes administratifs conformément à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Toujours dans le cadre de cet article, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, pour information, le document dit « infofacture 2020 », qui sera porté à la connaissance de chaque abonné de votre commune par le distributeur d'eau, à l'occasion d'une facturation.

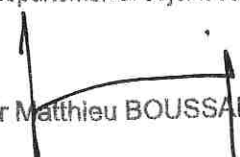
Je vous rappelle que toutes les données relatives à la qualité de l'EDCH doivent être tenues à la disposition du public.

Le service Santé Environnement reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Maires, mes salutations distinguées.

Le Directeur de la Délégation
départementale du Val-de-Marne,

Agence régionale de santé Ile-de-France
Le délégué départemental adjoint du Val-de-Marne


Dr Matthieu BOUSSARIE

Édité le : 31/03/2021

UDI : G.NEUILLY MAJORITAIRE - n° : 094000070 -
Collectivité : SYNDICAT DES EAUX D'ÎLE-DE-FRANCE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2020

L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.

A

A : Eau de Bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé, ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité, ayant pu faire l'objet d'interdictions de consommation

Historique de l'indicateur global de qualité : 2019=A 2018=A 2017=A

L'indicateur global de qualité prend en compte les 31 paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité de l'eau. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable.

Paramètres principaux	Indicateur de qualité	Détails des résultats d'analyses pour l'année 2020
BACTERIOLOGIE		
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.	A	Nombre de contrôles : 392 Tous les contrôles sont conformes.
NITRATES		
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	A	Nombre de contrôles : 137 Moyenne : 19,5 mg/L Maximum : 33,0 mg/L
FLUOR		
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : 1,5 mg/l <i>Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.</i>	A	Nombre de contrôles : 22 Moyenne : 0,18 mg/L Maximum : 0,24 mg/L
PESTICIDES		
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber. Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance ; 0,03 µg/l pour aldrine, dieldrine et heptachlore époxy ; 0,5 µg/l toutes substances confondues.	A	Nombre de contrôles : 22 Valeur maximale pour toutes les molécules analysées : 0,052 µg/L Molécule à l'origine de maximum : ampa
DURETÉ		
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre.	Pas d'indicateur de qualité en l'absence de limite de qualité	Nombre de contrôles : 137 Moyenne : 26,2 °f Maximum : 32,1 °f Eau moyennement calcaire

Origine de l'eau

Eau de rivière. Le réseau est alimenté par l'installation de traitement de :

G.NEUILLY/NOISY PRODUCTION (093)
qui traite l'eau du captage appelé :

G.NEUILLY/NOISY RESSOURCE (093)
Le maître d'ouvrage : SYNDICAT DES EAUX D'ÎLE-DE-FRANCE a délégué tout ou partie de la gestion à VEOLIA EAU D'ÎLE DE FRANCE

Contrôles sanitaires réglementaires

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. En 2020 :
- 392 prélèvements physicochimiques,
- 392 prélèvements bactériologiques ont été réalisés.
Plus de 400 paramètres différents ont été analysés.

CONSEILS



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau (Voir facture).

Edité le : 26/03/2021

UDI: G.CHOISY MAJORITAIRE - n° : 094000081 -
 Collectivité : SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2020

L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.

A

A : Eau de Bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé, ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité, ayant pu faire l'objet d'interdictions de consommation

Historique de l'indicateur global de qualité : 2019=A 2018=A 2017=A

L'indicateur global de qualité prend en compte les 31 paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité de l'eau. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable.

Paramètres principaux

Indicateur de qualité

Détails des résultats d'analyses pour l'année 2020

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Limite de qualité : Absence exigée.

A

Nombre de contrôles : 1090
 Tous les contrôles sont conformes.

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Limite de qualité : 50 mg/l

A

Nombre de contrôles : 144
 Moyenne : 23,4 mg/L
 Maximum : 31,7 mg/L

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau.
Limite de qualité : 1,5 mg/l

Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.

A

Nombre de contrôles : 20
 Moyenne : 0,09 mg/L
 Maximum : 0,14 mg/L

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber.
Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance ; 0,03 µg/l pour aldrine, dieldrine et heptachlore époxy ; 0,5 µg/l toutes substances confondues.

A

Nombre de contrôles : 20
 Valeur maximale pour toutes les molécules analysées : 0,040 µg/L
 Molécule à l'origine de maximum : métaldéhyde

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).
Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre.

Pas d'indicateur de qualité en l'absence de limite de qualité

Nombre de contrôles : 144
 Moyenne : 23,4 °f
 Maximum : 27,5 °f

Eau moyennement calcaire

Origine de l'eau

Eau de rivière. Le réseau est alimenté par l'installation de traitement de :

G.CHOISY PRODUCTION

qui traite l'eau du captage appelé :

G.CHOISY RESSOURCE

Le maître d'ouvrage : SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE a délégué tout ou partie de sa gestion à VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE

Contrôles sanitaires réglementaires

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. En 2020 :

- 1091 prélèvements physicochimiques,
- 1090 prélèvements bactériologiques ont été réalisés.

Plus de 400 paramètres différents ont été analysés.

CONSEILS



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau (Voir facture).



CONTRÔLE SANITAIRE SUR LA COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT (UDI Seine) BILAN 2020

L'eau distribuée en 2020 sur l'UDI G.CHOISY MAJORITAIRE est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées par le Code de la santé publique pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés.



- Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est effectué par la Délégation départementale du Val-de-Marne de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France qui en est chargée.
- Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le ministère de la Santé.
- Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis, de l'existence et de la nature du traitement et du type de ressource (souterraine ou superficielle).
- Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.
- Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire, après avoir été validés par la Délégation départementale, sont régulièrement transmis à la mairie pour information auprès des usagers par voie d'affichage.

25 Chemin des Bassins - CS 80030 - 94010 CRETEIL CEDEX
Tel: 01.49.81.87.65 Fax: 01.49.81.87.78

L'eau que vous consommez provient
d'un réseau de distribution nommé :

G.CHOISY MAJORITAIRE

Ce réseau est la propriété de :

SYNDICAT DES EAUX D'ÎLE-DE-FRANCE

Il est exploité par :

VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE

Installations qui alimentent votre réseau de distribution.

Captage

G.CHOISY RESSOURCE

Station de traitement

G.CHOISY PRODUCTION

DETAIL DES CONTROLES : prélèvements réalisés en 2020 et points de surveillance

Sur les installations de production et de distribution, des points de prélèvements définis font l'objet de prélèvements pour l'analyse de la qualité de l'eau

Station de traitement **G.CHOISY PRODUCTION**

Nombre de prélèvements pour ce type d'installation : 144 Nombre de points de surveillance différents pour ce type d'installation : 1

Unité de distribution **G.CHOISY MAJORITAIRE**

Nombre de prélèvements pour ce type d'installation : 947 Nombre de points de surveillance différents pour ce type d'installation : 255

POUR L'ENSEMBLE DES CONTRÔLES :

Nombre total de prélèvements : 1091

Nombre total de points de surveillance différents : 256

DETAIL DES CONTROLES : Nombre de paramètres et nombre d'analyses de paramètres réalisées en 2020

Chaque prélèvement permet l'analyse de plusieurs paramètres.

Station de traitement G.CHOISY PRODUCTION

Nombre des différents paramètres analysés pour cette installation : **577**

Nombre total de paramètres analysés durant l'année pour cette installation : **15012**

Unité de distribution G.CHOISY MAJORITAIRE

Nombre des différents paramètres analysés pour cette installation : **40**

Nombre total de paramètres analysés durant l'année pour cette installation : **20070**

POUR L'ENSEMBLE DES CONTRÔLES :

Nombre des différents paramètres analysés : **589**

Nombre total de paramètres analysés en 2020 : **35082**

2020

Aucun dépassement de limites de qualité imputable au réseau public n'a été mis en évidence sur les installations de production et de distribution.

paramètres - taux de non conformité

2020

Limites de qualité : des limites strictes à ne pas dépasser

G.CHOISY PRODUCTION

Paramètre	Nombre de points de surveillance	Nombre de prélèvements	Nombre d'anomalie(s)	Pourcentage de non conformité	Norme appliquée	Unités de la norme
Dichloroéthane-1,2	1	20	0	0,0 %	3	µg/L
2,4,5-T	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
2,4-D	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
2,4-DB	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
2,4-D-isopropyl ester	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
2,6-Dichlorobenzamide	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Propanil	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Hydroxycarbofuran-3	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Atrazine-2-hydroxy	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Acétamiprid	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Acétochlore	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Acifluorfen	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Acrinathine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Acéphate	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Atrazine déséthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Atrazine déséthyl déisopropyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Atrazine-déisopropyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Atachlore	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Aldrine	1	20	0	0,0 %	0,03	µg/L
Aldicarb sulfoné	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Allyxycarbe	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Amidithion	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Amidosulfuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Aminocarbe	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Amiprofos-methyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
AMPA	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Améthryne	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Anilophos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Anthraquinone (pesticide)	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Arsenic	1	20	0	0,0 %	10	µg/L
Acibenzolar s méthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Atrazine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L

paramètres - taux de non conformité

2020

Limites de qualité : des limites strictes à ne pas dépasser

G.CHOISY PRODUCTION

Paramètre	Nombre de points de surveillance	Nombre de prélèvements	Nombre d'anomalie(s)	Pourcentage de non conformité	Norme appliquée	Unités de la norme
Atrazine et ses métabolites	1	20	0	0,0 %	0,5	µg/L
Azaconazole	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Azaméthiphos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Azimsulfuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Azinphos méthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Azinphos éthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Monocrotophos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Azoxystrobine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Bénalaxyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Bendiocarbe	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Benoxacor	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Bensulide	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Bensulfuron-méthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Benthiavdicarbe-isopropyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Benzène	1	20	0	0,0 %	1	µg/L
Bifenthrine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Benfluraline	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Bifenox	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Bore mg/L	1	20	0	0,0 %	1	mg/L
Bromuconazole	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Boscalid	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Bromates	1	20	0	0,0 %	10	µg/L
Bromoforme	1	20	0	0,0 %	100	µg/L
Bromacil	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Bioresmethrine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Bromophos éthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Bromophos méthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Bromopropylate	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Bromoxynil	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Buturon	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Bifertanol	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Bentazone	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Bufencarbe	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Buprofézine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L

paramètres - taux de non conformité

2020

Limites de qualité : des limites strictes à ne pas dépasser

G.CHOISY PRODUCTION

Paramètre	Nombre de points de surveillance	Nombre de prélèvements	Nombre d'anomalie(s)	Pourcentage de non conformité	Norme appliquée	Unités de la norme
Butraline	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Butamifos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Butylate	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Cadusafos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Carboxine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Carbofuran	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Carfentrazone éthyle	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Carbendazime	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Carbophénothion	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Carbaryl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Carbétamide	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Chlorfenvinphos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Lambda Cyhalothrine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Chlorpyrifos méthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Chloroxuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Cinosulfuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Chlordane alpha	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Chlordane bêta	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Chlordane	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Chlorbromuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Chloridazone	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Clethodime	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Chloroforme	1	20	0	0,0 %	100	µg/L
Chlorfenson	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Chlorméphos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Chlorpyrifos éthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Clodinafop-propargyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Clomazone	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Clopyralid	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Cloquintocet-mexyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Clothianidine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Chlorimuron-éthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Chlorothalonil	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Chlorthiophos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L

paramètres - taux de non conformité

2020

Limites de qualité : des limites strictes à ne pas dépasser

G.CHOISY PRODUCTION

Paramètre	Nombre de points de surveillance	Nombre de prélèvements	Nombre d'anomalie(s)	Pourcentage de non conformité	Norme appliquée	Unités de la norme
Chlorure de vinyl monomère	1	20	0	0,0 %	0,5	µg/L
CMPU	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Aclonifen	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Cycluron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Coumaphos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Coumafène	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Coumatétralyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Cyproconazol	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Chlorprophame	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Crotoxyphos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Crufomate	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Chlorsulfuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Chlortoluron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Cyanofenphos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Cyanures totaux	1	20	0	0,0 %	50	µg(CN)/L
Cyanazine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Cybutyne	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Cycloate	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Cycloxydime	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Cyfluthrine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Cyperméthrine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Cymoxanil	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Cyromazine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Cythioate	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Daimuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Chlorodibromométhane	1	20	0	0,0 %	100	µg/L
Dicamba	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Dicolol	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Diclotop méthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Dichlofenthion	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Dichlorophène	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Dichloromonobromométhane	1	20	0	0,0 %	100	µg/L
Dichlorprop	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Chlororthal-diméthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L

paramètres - taux de non conformité

2020

Limites de qualité : des limites strictes à ne pas dépasser

G.CHOISY PRODUCTION

Paramètre	Nombre de points de surveillance	Nombre de prélèvements	Nombre d'anomalie(s)	Pourcentage de non conformité	Norme appliquée	Unités de la norme
1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
1-(3,4-dichlorophényl)-urée	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
DDD-2,4'	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
DDD-4,4'	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
DDE-2,4'	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
DDE-4,4'	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
DDT-2,4'	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
DDT-4,4'	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
DDT somme	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Dichlorvos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Diflubenazuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Diflufenicanil	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Diazinon	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Dichlobénil	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Difénacoum	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Dicrotophos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Difénoconazole	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Difénoxuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Diféthialone	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Diméfuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Dimépipérate	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Diméthylvinphos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Dimétachlore	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Diméthoate	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Diniconazole	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Diuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Diallate	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Deméton S méthyl sulfoné	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Diméthénamide	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Diméthametryn	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Diméthomorphe	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Desmétryne	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Demeton S méthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Dinitrocrésol	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L

paramètres - taux de non conformité

2020

Limites de qualité : des limites strictes à ne pas dépasser

G.CHOISY PRODUCTION

Paramètre	Nombre de points de surveillance	Nombre de prélèvements	Nombre d'anomalie(s)	Pourcentage de non conformité	Norme appliquée	Unités de la norme
Dinoseb	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Disyston	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Dinoterbe	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Diethofencarbe	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Deltaméthrine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Escherichia coli /100ml - MF	1	144	0	0,0 %	0	n/(100mL)
Edifenphos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Quinalphos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Endosulfan alpha	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Endosulfan bêta	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Endosulfan sulfate	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Endosulfan total	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Endrine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Endrine aldéhyde	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
EPN	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Epoxyconazole	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Ethoprophos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
EPTC	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Esfenvalérate	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Ethidimuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Ethofumésate	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Ethamsulfuron-methyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Ethion	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Ethiophencarbe	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Etrifos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Ethiofencarb sulfone	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Ethoxysulfuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Famphur	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Flurochloridone	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Forchlorfenuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fenpropathrine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fénamidone	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fenbuconazole	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fenchlorphos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L

paramètres - taux de non conformité

2020

Limites de qualité : des limites strictes à ne pas dépasser

G.CHOISY PRODUCTION

Paramètre	Nombre de points de surveillance	Nombre de prélèvements	Nombre d'anomalie(s)	Pourcentage de non conformité	Norme appliquée	Unités de la norme
Fenizon	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fenitrothion	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fenobucarbe	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fenothiocarbe	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fénoxaprop-éthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fenoxycarbe	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fenthion	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fénarimol	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fipronil	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Flamprop-méthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Flazasulfuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Flonicamide	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Florasulam	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fluzifop	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fluzinam	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fludioxonil	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Flumioxazine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Flupyrsulfuron-méthyle	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fluquinconazole	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fluridone	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Flurprimidol	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Flurtamone	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Flufenacet	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Flutolanil	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fluorures mg/L	1	20	0	0,0 %	1,5	mg/L
Fluométuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Phénamiphos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Mécoprop	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fénuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fonofos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Foramsulfuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fosthiazate	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fenpropimorphe	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fenpropridin	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L

paramètres - taux de non conformité

2020

Limites de qualité : des limites strictes à ne pas dépasser

G.CHOISY PRODUCTION

Paramètre	Nombre de points de surveillance	Nombre de prélèvements	Nombre d'anomalie(s)	Pourcentage de non conformité	Norme appliquée	Unités de la norme
Furilazole	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Flusilazol	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Flutriafol	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Furalaxyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Furathiocarbe	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Glyphosate	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Haloxyfop	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Haloxyfop-méthyl (R)	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Habosulfuron-méthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Hexachlorobenzène	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
HCH alpha	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
HCH bêta	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
HCH delta	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
HCH epsilon	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
HCH gamma (lindane)	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
HCH alpha+beta+delta+gamma	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Dieldrine	1	20	0	0,0 %	0,03	µg/L
Heptachlore	1	20	0	0,0 %	0,03	µg/L
Heptachlore époxyde	1	20	0	0,0 %	0,03	µg/L
Heptachlore époxyde cis	1	20	0	0,0 %	0,03	µg/L
Heptachlore époxyde trans	1	20	0	0,0 %	0,03	µg/L
Hepténophos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Mercure	1	20	0	0,0 %	1	µg/L
Hexythiazox	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Hexaconazole	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Haloxyfop éthoxyéthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Hexazinone	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Isodrine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Iprobenfos (IBP)	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Imazamox	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Imazaméthabenz	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Imazaméthabenz-méthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Imazalile	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Imazapyr	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L

paramètres - taux de non conformité

2020

Limites de qualité : des limites strictes à ne pas dépasser

G.CHOISY PRODUCTION

Paramètre	Nombre de points de surveillance	Nombre de prélèvements	Nombre d'anomalie(s)	Pourcentage de non conformité	Norme appliquée	Unités de la norme
Imizaquine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Imibenconazole	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Metsulfuron méthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Imidaclopride	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Indoxacarbe	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Iodoferiphos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Iodosulfuron-méthyl-sodium	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
loxynil	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
loxynil-méthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Ipconazole	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Desméthylisoproturon	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
1-(4-isopropylphényl)-urée	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Iprovalicarb	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Isoprocarb	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Isxadifén-éthyle	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Isoxaflutole	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Isoxathion	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Isoproturon	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Isofenvos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Isoxaben	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Kresoxim-méthyle	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Flamprop-isopropyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Lenacile	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Linuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Malaoxon	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Malathion	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
MCPP-2,4-triméthylpentyl ester	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
MCPP-2-butoxyéthyl ester	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
MCPP- 2-éthylhexyl ester	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
MCPP-2 otyl ester	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
2,4-MCPA	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
MCPA-1-butyl ester	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
MCPA-ethyl ester	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
2,4-D 2-Ethylhexyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L

paramètres - taux de non conformité

2020

Limites de qualité : des limites strictes à ne pas dépasser

G.CHOISY PRODUCTION

Paramètre	Nombre de points de surveillance	Nombre de prélèvements	Nombre d'anomalie(s)	Pourcentage de non conformité	Norme appliquée	Unités de la norme
2,4-MCPB	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
MCPP-méthyl ester	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Mecoprop-n/iso-butyl ester (mélange)	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Mecoprop-1-octyl ester	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fénoprop	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Mecarbam	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Mefenacet	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Mefenpyr diethyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Méflucide	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Mephosfolan	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Mépronil	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Merphos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Mésosulfuron-méthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Mésotrione	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Métaldéhyde	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Métalaxyle	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Metconazol	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Méthacrifos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Dimétilan	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Métosulam	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Metrafenone	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Métazachlore	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Mexacarbate	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Monolinuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Monuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Molinale	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Mépanipirim	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Métobromuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Métribuzine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Métabenzthiazuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Métolachlore	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Méthiocarb	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Méthamidophos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Méthidathion	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L

paramètres - taux de non conformité

2020

Limites de qualité : des limites strictes à ne pas dépasser

G.CHOISY PRODUCTION

Paramètre	Nombre de points de surveillance	Nombre de prélèvements	Nombre d'anomalie(s)	Pourcentage de non conformité	Norme appliquée	Unités de la norme
Métamitron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Méthomyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Metolcarb	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Méthoxychlore	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Métoxuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Mévinphos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Myclobutanil	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Naled	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Napropamide	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Néburon	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Norflurazon	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Nicosulfuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Nitroféne	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Nitrites (en NO2)	1	144	0	0,0 %	0,1	mg/L
Nitrates (en NO3)	1	144	0	0,0 %	50	mg/L
Nitrates/50 + Nitrites/3	1	144	0	0,0 %	1	mg/L
Desmethylnorflurazon	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Nuarimol	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Oxadixyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Ofurace	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Ométhoate	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Oryzalin	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Oxydéméton méthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Oxadiazon	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Oxasulfuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Oxyfluorène	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Paclbutrazole	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Paraoxon	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Parathions (éthyl+méthyl)	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Parathion éthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Parathion méthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Prochloraze	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Pentachlorophénol	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Pendiméthaline	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L

paramètres - taux de non conformité

2020

Limites de qualité : des limites strictes à ne pas dépasser

G.CHOISY PRODUCTION

Paramètre	Nombre de points de surveillance	Nombre de prélèvements	Nombre d'anomalie(s)	Pourcentage de non conformité	Norme appliquée	Unités de la norme
Penconazole	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Pencycuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Penoxsulam	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Total des pesticides analysés	1	20	0	0,0 %	0,5	µg/L
Phentoate	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Phoxime	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Phosalone	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Phorate	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Picoxystrobine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Pirimicarb formamido desmethyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Piperophos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Desmethyl-pirimicarb	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Pyrimicarbe	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Cyprodinil	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Pyrimiphos éthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Quintozène	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Piperonil butoxide	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Propachlore	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Propiconazole	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Propargite	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Phosphamidon	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Propétamphos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Propoxur	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Pretilachlore	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Pyrimethanil	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Procymidone	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Profénofos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Prométhine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Promécarbe	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Prométon	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Propazine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Propamocarbe	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Propaquizafop	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Proquinazid	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L

paramètres - taux de non conformité

2020

Limites de qualité : des limites strictes à ne pas dépasser

G.CHOISY PRODUCTION

Paramètre	Nombre de points de surveillance	Nombre de prélèvements	Nombre d'anomalie(s)	Pourcentage de non conformité	Norme appliquée	Unités de la norme
Prosuluron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Propazine 2-hydroxy	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Propaphos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Propyzamide	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Permethrine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Proximphan	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Prosulfocarbe	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Pyributicarb	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Pyraclafos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Pyridaphenthion	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Pyraflufen éthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Pymétrozine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Pyriaclostrobine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Pyrazosulfuron éthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Pyrazoxyfen	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Pyridabène	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Pyrimiphos méthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Pyroxsulame	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Pyriproxyfen	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Pyrifénox	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Pyrazophos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Quimerac	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Quinoxifen	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Quizalofop	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Quizalofop éthyle	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Roténone	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Rimsulfuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Sebuthylazine 2-hydroxy	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Sulcotrione	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Somme DDT, DDD, DDE	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Sélénium	1	20	0	0,0 %	10	µg/L
Sebuthylazine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Sebuthylazine déséthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Secbuméton	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L

paramètres - taux de non conformité

2020

Limites de qualité : des limites strictes à ne pas dépasser

G.CHOISY PRODUCTION

Paramètre	Nombre de points de surveillance	Nombre de prélèvements	Nombre d'anomalie(s)	Pourcentage de non conformité	Norme appliquée	Unités de la norme
Sethoxydim	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Sulfométhuron-méthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Simazine hydroxy	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Siduron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Simétyne	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
S-Métolachlore	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Simazine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Spiroxamine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Entérocoques /100ml+MS	1	144	0	0,0 %	0	n/(100mL)
Sulfosulfuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Sulprofos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Tébutam	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Fluvalinate-tau	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Tébuconazole	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Terbacile	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Tébufenpyrad	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Thébutiuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Terbutylazin	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Tébufénozide	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Terbutylazin déséthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Terbutylazin déséthyl-2-hydroxy	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Hydroxyterbutylazine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Terbutylazin et ses métabolites	1	20	0	0,0 %	0,5	µg/L
Tiocarbazil	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	1	20	0	0,0 %	10	µg/L
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	1	20	0	0,0 %	10	µg/L
Trichlorfon	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Trichloroéthylène	1	20	0	0,0 %	10	µg/L
Tétraconazole	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Triclopyr	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Tétrachlorvinphos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Triadiméfon	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Triadiménol	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Tebupirifos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L

paramètres - taux de non conformité

2020

Limites de qualité : des limites strictes à ne pas dépasser

G.CHOISY PRODUCTION

Paramètre	Nombre de points de surveillance	Nombre de prélèvements	Nombre d'anomalie(s)	Pourcentage de non conformité	Norme appliquée	Unités de la norme
Tecnazene	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Sulfotepp	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Tefluthrine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Terbuphos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Terbuméton	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Terbuméton-déséthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Terbutyryne	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Tetrasul	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Teflubenzuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Thiabendazole	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Thiaclopride	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Thiamethoxam	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Thiobencarde	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Thiodicarbe	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Thifensulfuron méthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Trihalométhanes (4 substances)	1	20	0	0,0 %	100	µg/L
Triticonazole	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Triallate	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Thiométon	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Tolclofos-méthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Trietazine 2-hydroxy	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Trietazine deséthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Tribenuron-méthyle	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Tricyclazole	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Triflumuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Triasulfuron	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Trituraline	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Trifloxystrobine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Triforine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Trimethacarbe	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Trinexapac-éthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Triflusaluron-méthyl	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Triazamate	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Triazophos	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L

paramètres - taux de non conformité

2020

Limites de qualité : des limites strictes à ne pas dépasser

G.CHOISY PRODUCTION

Paramètre	Nombre de points de surveillance	Nombre de prélèvements	Nombre d'anomalie(s)	Pourcentage de non conformité	Norme appliquée	Unités de la norme
Thiofanox sulfone	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Thiofanox sulfoxyde	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Trietazine	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Tétradifon	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Turbidité néphélométrique NFU	1	131	0	0,0 %	1	NFU
Uniconazole	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Vamidothion	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L
Zoxamide	1	20	0	0,0 %	0,1	µg/L

2020

Limites de qualité : des limites strictes à ne pas dépasser

G.CHOISY MAJORITAIRE

Paramètre	Nombre de points de surveillance	Nombre de prélèvements	Nombre d'anomalie(s)	Pourcentage de non conformité	Norme appliquée	Unités de la norme
Benzo(a)pyrène *	13	13	0	0,0 %	0,01	µg/L
Benzo(b)fluoranthène	13	13	0	0,0 %	0,1	µg/L
Benzo(g,h,i)peryène	13	13	0	0,0 %	0,1	µg/L
Benzo(k)fluoranthène	13	13	0	0,0 %	0,1	µg/L
Bromoforme	13	13	0	0,0 %	100	µg/L
Cadmium	13	13	0	0,0 %	5	µg/L
Chloroforme	13	13	0	0,0 %	100	µg/L
Chrome total	13	13	0	0,0 %	50	µg/L
Chlorodibromométhane	13	13	0	0,0 %	100	µg/L
Dichloromonobromométhane	13	13	0	0,0 %	100	µg/L
Escherichia coli /100ml - MF	255	946	0	0,0 %	0	n/(100mL)
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	13	13	0	0,0 %	0,1	µg/L
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	13	13	0	0,0 %	0,1	µg/L
Nitrites (en NO2)	13	13	0	0,0 %	0,5	mg/L
Antimoine	13	13	0	0,0 %	5	µg/L
Entérocoques /100ml-MS	255	946	0	0,0 %	0	n/(100mL)
Trihalométhanes (4 substances)	13	13	0	0,0 %	100	µg/L

2020

Références de qualité : valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations (de production et de distribution) et d'évaluation des risques pour la santé des personnes

G.CHOISY PRODUCTION

Paramètre	Nombre de points de surveillance	Nombre de prélèvements	Nombre d'anomalie(s)	Pourcentage d'anomalie	Norme appliquée	Unités de la norme
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	1	20	0	0,0 %	100,00	Bq/L
ALUMINIUM TOTAL µG/L	1	20	0	0,0 %	200,00	µg/L
BARYUM	1	20	0	0,0 %	0,70	mg/L
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	1	144	0	0,0 %	0,00	n/(100mL)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	1	20	1	0,0 %	2,00	SANS OBJET
CONDUCTIVITÉ À 25°C	1	144	0	0,0 %	1 100,00	µS/cm
CHLORURES	1	144	0	0,0 %	250,00	mg/L
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	1	143	0	0,0 %	2,00	mg(C)/L
COLORATION	1	144	0	0,0 %	15,00	mg(Pt)/L
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	1	144	0	0,0 %	0,00	n/(100mL)
DOSE INDICATIVE	1	20	0	0,0 %	0,10	mSv/a
FER TOTAL	1	20	0	0,0 %	200,00	µg/L
MANGANÈSE TOTAL	1	20	0	0,0 %	50,00	µg/L
SODIUM	1	20	0	0,0 %	200,00	mg/L
AMMONIUM (EN NH4)	1	144	0	0,0 %	0,10	mg/L
PH	1	144	0	0,0 %	9,00	unité pH
SULFATES	1	144	0	0,0 %	250,00	mg/L
TEMPÉRATURE DE L'EAU	1	144	5	3,5 %	25,00	°C
TURBIDITÉ NEPHÉLOMÉTRIQUE NFU	1	142	0	0,0 %	0,50	NFU

2020

Références de qualité : valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations (de production et de distribution) et d'évaluation des risques pour la santé des personnes

G.CHOISY MAJORITAIRE

Paramètre	Nombre de points de surveillance	Nombre de prélèvements	Nombre d'anomalie(s)	Pourcentage d'anomalie	Norme appliquée	Unités de la norme
ALUMINIUM TOTAL µG/L	255	942	0	0,0 %	200,00	µg/L
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	255	946	0	0,0 %	0,00	n/(100mL)
CONDUCTIVITÉ À 25°C	255	942	0	0,0 %	1 100,00	µS/cm
COLORATION	255	942	0	0,0 %	15,00	mg(Pt)/L
BACTÉRIES COLIFORMES/100ML-MS	255	943	0	0,0 %	0,00	n/(100mL)
FER TOTAL	13	13	0	0,0 %	200,00	µg/L
AMMONIUM (EN NH4)	255	942	0	0,0 %	0,10	mg/L
PH	255	946	0	0,0 %	9,00	unité pH
TEMPÉRATURE DE L'EAU	255	946	24	2,5 %	25,00	°C
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	255	942	0	0,0 %	2,00	NFU

Le prélèvement d'eau dans le milieu naturel (eaux souterraines ou eaux superficielles), son traitement et sa distribution en vue de la consommation humaine est autorisé par arrêté préfectoral. Cet arrêté fixe notamment les conditions de protection du point de prélèvement d'eau. Les périmètres de protection sont au nombre de trois :

- le périmètre de protection immédiate (PPI), dont les limites sont établies afin d'interdire toute introduction directe de substances polluantes dans l'eau prélevée et d'empêcher la dégradation des ouvrages,
- le périmètre de protection rapprochée (PPR), dans lequel sont interdits les travaux et les activités susceptibles d'entraîner une pollution de nature à rendre l'eau impropre à la consommation,
- le périmètre de protection éloignée (PPE), dans lequel travaux et activités peuvent faire l'objet de prescriptions et sont soumis à une surveillance particulière. L'instauration et le respect des prescriptions des périmètres de protection constituent ainsi l'un des moyens efficaces de prévention des risques pour la santé humaine liés aux pollutions hydriques, contribuent à la qualité de l'eau et à la sécurité de l'alimentation en eau potable.

La production d'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) dans le Val-de-Marne se fait à partir de :

- un captage d'eau superficielle : prise d'eau dans la Seine à Choisy-le-Roi.

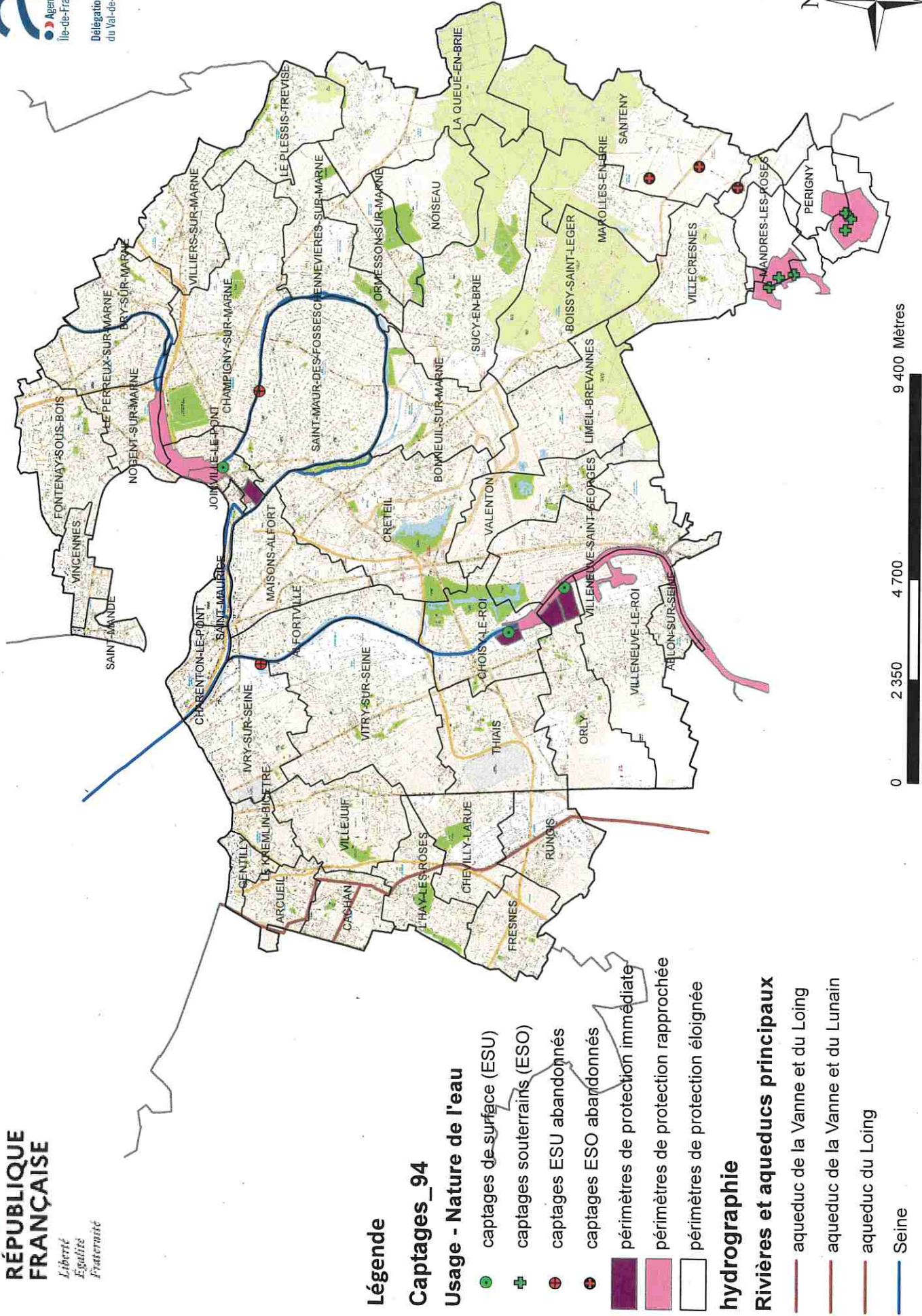
La procédure d'instauration des périmètres de protection est terminée pour l'usine de Choisy-le-Roi (arrêté interpréfectoral n° 2008/88 du 8 janvier 2008 et arrêté interpréfectoral modificatif n° 2010/6845 du 30 septembre 2010).

Il faut également souligner que sont situées dans le Val-de-Marne 2 usines d'eau superficielle qui alimentent en eau potable exclusivement l'agglomération parisienne : l'usine de Joinville-le-Pont et celle dite d'Orly, mais située à Choisy-le-Roi.

Les procédures d'instauration des périmètres de protection pour les usines de Joinville-le-Pont et d'Orly ont abouti à la prise des arrêtés n° 2000/2650 du 31 juillet 2000 pour Joinville-le-Pont et n° 2007/3123 du 6 août 2007 modifié par l'arrêté 2010/6844 du 30 septembre 2010 pour Orly.

• deux champs captants en eau souterraine: champ captant de Périgny / Varennes-Jarcy / Boussy St-Antoine lié à l'usine de production de Périgny-sur-Yerres, et champ captant de Bréant / St Thibault / Les Vinots lié à l'usine de production de Saint-Thibault à Mandres-les-Roses. Les procédures d'instauration des périmètres de protection ont abouti à la prise des arrêtés n° 2012/2420 du 18 juillet 2012 pour l'usine de Saint-Thibault et n° 2012/2421 du 18 juillet 2012 pour l'usine de Périgny-sur-Yerres. Tous ces captages pompent l'eau de la nappe des Calcaires de Champigny, dont la qualité reste conforme à la législation en vigueur.





La carte ci-jointe indique la localisation des différents captages et les périmètres de protection qui s'y rapportent.






Légende

Captages_94






Usage - Nature de l'eau

-  captages de surface (ESU)
-  captages souterrains (ESO)
-  captages ESU abandonnés
-  captages ESO abandonnés

-  périmètres de protection immédiate
-  périmètres de protection rapprochée
-  périmètres de protection éloignée

hydrographie

Rivières et aqueducs principaux

-  aqueduc de la Vanne et du Loing
-  aqueduc de la Vanne et du Lunain
-  aqueduc du Loing
-  Seine
-  Marne